meuse fr



La MAIA vers le DAC

Un dispositif pour la coordination des parcours de santé et de vie complexes, pour favoriser le maintien à domicile : le DAC

Publié le 01 décembre 2023

Un dispositif au bénéfice de l'autonomie

Les dispositifs MAIA (Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soin dans le champ de l'Autonomie) et PTA (Plateforme territoriale d'Appui) s'unissent pour devenir un dispositif unique le DAC (Dispositif d'Appui à la Coordination en Santé en Meuse)

Relevant de la Stratégie Nationale de Santé, la mise en oeuvre des DAC est effective par la loi du 24 juillet 2019 relative à l'Organisation et à la Transformation du Système de Santé en soutien à la population et aux professionnels pour la coordination des parcours de santé et de vie complexes, pour favoriser le maintien à domicile

Le DAC poursuit les objectifs portés par la MAIA et la PTA, en élargissant son champ de réponse au "tout âge, toute pathologie".

L'accompagnement des personnes en gestion de cas MAIA est donc poursuivi au sein du DAC.

CONTACT



DAC 55

3 03 72 85 01 17

🤊 8 Rue du Docteur Meunier 55400 ETAIN

L'organisation au sein du Département

> Direction Autonomie

Bâtiment François de Guise 3 Rue François de Guise - 55012 BAR LE DUC CEDEX Tél: 03 29 45 76 40

> Territoire Nord-meusien

Coordinatrice Territoriale Autonomie: Anne Aubry

Maison de la Solidarité Verdun Couten 8 Rue Couten - 55100 VERDUN Tél: 03 29 86 55 66 ou 06 46 46 49 01 anne.aubry@meuse.fr

anne.aubry@meuse.mssante.fr > Territoire Centre et Sud-meusien

Coordinatrice territoriale Autonomie: Céline Collignon

Maison de la Solidarité Bar-le-Duc 12 Rue André Theuriet - 55000 VERDUN Tél: 03 54 61 04 88 ou 06 24 88 60 99 celine.collignon@meuse.fr

celine.collignon@meuse.mssante.fr

